

ARRÊTÉ

Portant sur une délégation temporaire de fonction et de signature à Monsieur Francis BOSSUT

Nous, Maire de Mons-en-Barœul,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la séance du Conseil Municipal du 28 mai 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection des dix adjoints,

Considérant que la Ville de Mons en Barœul a nécessité de protéger au mieux ses intérêts, notamment juridiques et financiers, dans le cadre des procédures de justice qu'elle peut être amenée à initier ou à connaître,

Considérant dans ce cadre la nécessité, de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice du troisième adjoint,

ARRETE

Article 1 : Délégation de fonction et de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Monsieur Francis BOSSUT, troisième adjoint, pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant toutes les juridictions.

Article 2 : Cette délégation a un caractère temporaire, elle est consentie pour la période allant du 13 juillet 2023 au 31 août 2023.

Article 3 : La signature, déléguée par arrêté de Monsieur le Maire, apposée par Monsieur Francis BOSSUT devra toujours être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du Maire ».

Article 4 : Monsieur le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Article 6 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transcrit sur le registre des arrêtés municipaux et inscrit au recueil des actes administratifs de la ville. Une copie sera adressée à Monsieur le Préfet du Département du Nord.

Fait à Mons-en-Barœul le 12 juillet 2023

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Rudy Elegeest', written over a horizontal line.

Rudy ELEGEEEST
Maire de Mons-en-Barœul

Réception en Préfecture le :
Notifié à l'intéressé le :
Affiché en mairie le :